

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit ceci dans la *Gazette d'Italie* :

Les enrôlements clandestins ont lieu et ils continuent. Il ne nous appartient pas de dire qui sont les enrôleurs et qui sont les enrôlés. Nous ne voulons pas dire aujourd'hui vers quelle région de ce monde est dirigée la jeunesse ennemie de l'oisiveté qui n'est interrompue par aucun travail utile. Nous prévenons seulement le gouvernement d'une chose, c'est qu'il doit veiller, s'il ne veut pas être induit en erreur. En 1862, les enrôlements avaient un objectif hors de l'Italie, et tout d'un coup ceux qui devaient être les argonautes de l'Archipel sont devenus, par une déviation fatale, les visiteurs pédestres de la fatale et maudite hauteur d'Aspromonte.

Le général Médiçi, aux mains duquel sont concentrés exceptionnellement les pouvoirs civils et militaires, est arrivé à Palerme, où des troubles graves sont imminents. Il est à redouter, dit la *Correspondance générale de Paris*, que les partis n'aient recours au poignard, s'ils viennent à sentir leur insuffisance en face des mesures énergiques que prendra le lieutenant militaire. Sans remonter aux Vêpres siciliennes, on se rappelle qu'en 1862 treize respectables citoyens furent assassinés en plein jour dans les rues les plus fréquentées de Palerme.

A Naples, l'agitation n'est pas moindre, et le préfet de cette ville, le marquis Rudini, a dû quitter Florence, où il était allé prendre

des instructions spéciales, et rejoindre inopinément son poste.

Grâce à la terreur semée dans l'Italie centrale par les meurtres récemment commis à Forli, à Pezaro, à Ravenna, à Imola et à Faenza, le gouvernement espère, une fois la loi financière votée, obtenir de la Chambre des pouvoirs extraordinaires pour la durée des vacances législatives. On s'attend à une discussion très-vive à ce sujet, mais on pense que la Chambre votera un ordre du jour pur et simple.

Une dépêche de Vienne, datée du 20 juin, mande : Le prince Napoléon arrivera lundi à Temesvar, en passant par Arad, et de Temesvar S. A. I. partira mardi pour Basiassch, d'où il se rendra à Bucharest, et de cette capitale à Constantinople.

Le prince Napoléon a reçu samedi à Pesth le président du conseil des ministres hongrois, comte d'Andrassy et le député Rogawski. Dans l'après-midi, Son Altesse a fait, avec plusieurs députés, une excursion dans les montagnes d'Ofen.

Les grandes routes de l'Allemagne vont être sillonnées d'empereurs, de rois et de princes en villégiature. L'empereur de Russie et le roi de Bavière se rencontreront à Kissingen; le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade, le grand-duc de Hesse et le grand-duc de Saxe-Weimar se verront à Worms.

Le journal *l'Avenir*, de Berlin, nous apprend que les tribunaux hanovriens viennent de condamner à deux mois de prison, pour

cause d'outrage envers Sa Majesté prussienne, des étudiants qui avaient osé chanter l'air national du Hanovre.

Les journaux de New-York entrent dans quelques détails circonstanciés sur la récente émeute qui a éclaté à Washington. Les désordres ont commencé le 2 juin. Il s'agissait d'élire le maire et le conseil municipal de la capitale de la république; or, pour enlever le vote, les radicaux avaient introduit dans la nuit un grand nombre de nègres arrivant de la Virginie; mais, cette manœuvre ne leur ayant pas réussi, exaspérés par leur insuccès, ils excitèrent les noirs à se soulever.

Ces derniers ne résistèrent pas beaucoup à ces coupables exhortations et, entraînés par leurs propres instincts, ils se mirent à parcourir les rues et les avenues de Washington, en vociférant des menaces contre les blancs et en se livrant aux voies de fait les plus regrettables. Des maisons furent assaillies et des établissements dévalisés.

Le président fit entrer dans Washington plusieurs compagnies d'infanterie pour préserver les bâtiments publics et pour aider la police à disperser l'émeute.

Le journal auquel nous empruntons ces détails ajoute que l'on craint beaucoup le retour de semblables désordres dans la plupart des villes de l'Union, au moment de la prochaine élection du président.

PROJET DE DÉRIVATION DE LA LOIRE.

La *Presse* publie le nouvel article suivant,

relatif au projet de dérivation des eaux de la Loire :

Il paraît peu probable aujourd'hui que le projet d'une dérivation de la Loire sur Paris, malgré l'appui de M. le préfet de la Seine et malgré la délibération du conseil municipal qui l'approuve, puisse aboutir à un résultat. L'opposition que ce projet a d'abord excitée, de la part des conseils municipaux et des chambres de commerce des villes riveraines du fleuve, est devenue plus générale; le mécontentement a pénétré dans toutes les classes, la résistance s'accroît et s'organise, et elle se traduit actuellement par des pétitions adressées à l'Empereur et au ministre des travaux publics, pétitions qui se couvrent de signatures.

Ajoutons qu'il n'y a guère d'apparence que le conseil général des ponts-et-chaussées donne son adhésion à une entreprise qui consiste à aller, à 250 ou 260 kilomètres, prendre de l'eau à une rivière qui en manque pour l'amener à Paris, sans s'inquiéter, d'ailleurs, du tort que l'on ferait aux riverains, à l'agriculture, à l'industrie, à la navigation, sur toute l'étendue de son parcours; sans s'inquiéter non plus des droits qu'on sacrifierait; et cela quand Paris a la Seine qui le traverse; quand l'Ourcq, la Vanne, la Dhuis, la Somme-Soude lui fournissent, ou vont lui fournir, d'abondantes ressources; quand la Marne et l'Oise, à quelques kilomètres de son enceinte, peuvent, moyennant des dépenses relativement faibles, lui apporter le tribut de leurs eaux.

Aux protestations qui ont surgi aussitôt qu'il a été question de cette malheureuse af-

FABLETTON.

3

UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

Cette petite tirade, en forme d'apostrophe, débitée simplement, mais d'une voix profondément émue, avait, dans son début, lourdement pesé aux auditeurs dont elle faisait des coupables, mais elle avait fini par les émouvoir vivement. Tous étaient maintenant convaincus que leurs soupçons avaient infligé au vieillard une torture aussi injuste que cruelle; aussi, prétendu, amis et fille se levèrent-ils spontanément pour lui tendre la main, en signe de protestation et d'excuses.

Mais s'il disait vrai, et le doute n'était plus possible, comment interpréter cette conclusion catégorique : « Monsieur, Honorine sera votre femme. » La question était sur toutes les lèvres et dans tous les regards; M. Hauttot ne s'y trompa point et il s'empressa d'y répondre, sans même attendre qu'elle lui fût posée nettement.

Il prit sur la table un cahier de papier sur la couverture duquel on lisait : *Inventaire Hauttot*.

— Voici, dit-il en présentant à sa fille cette pièce justificative de ses dires, la preuve qu'il m'était impossible de te donner ni cent, ni quatre-vingts, ni soixante mille francs de dot, et voici, ajouta-t-il en prenant une autre liasse, en tête de laquelle on lisait : *Vente Hauttot*, comment aujourd'hui je puis t'en donner soixante-dix mille.

— Quoi ! mon père, vous avez...

— J'ai vendu ma fabrique... oui... matériel, marchandises, clientèle, tout, dit-il d'une voix étranglée : Tu ne diras plus que ton père te tue par avarice...

Honorine n'en pouvait croire ses oreilles, et elle regardait son père comme pour lui demander si elle ne rêvait pas.

— Cela t'étonne, dit le vieux filateur avec une nuance d'amertume dans la voix, parce que tu sais que cette usine est mon œuvre ! tu sais que je l'ai construite, agrandie sou à sou, pierre à pierre; il n'est pas un boulon de ses métiers, pas un moellon de ses murs que je n'aie touché et pour ainsi dire posé moi-même.

Tu t'étonnes, n'est-ce pas, parce que tu sais que cette petite fabrique est mon sang... J'y comptais mourir avec ma pauvre et chère femme... c'est vrai, mais puisque ta mère n'y est plus, puisque tu vas partir aussi, je n'ai pas besoin d'y rester... qu'y ferais-je... ? aussi bien je me fais vieux; il est temps que je me

repose... n'est-ce pas mes enfants... continua-t-il en changeant de ton et en affectant un air enjoué, vous m'emmènerez avec vous, moi et Léonie, nous ne tiendrons pas beaucoup de place, ou bien si nous vous gênons, vous me servirez une petite pension viagère... et au moins tu seras heureuse.

Nous ne nous étendons pas davantage sur cette scène; elle fut touchante, et nous devons dire que l'abnégation du vieillard fut admirée. Le bonhomme fut fêté, choyé, et la journée, commencée tristement, s'acheva au milieu des plus riants projets.

Les jeunes gens furent fiancés, et le mariage fixé à trois semaines de là, juste le temps nécessaire pour les formalités.

Aux termes du contrat, il fut reconnu que Mlle Honorine Hauttot apportait une somme de soixante-dix mille francs, sous réserve d'une rente viagère de quinze cents francs à payer au vieillard; certaines clauses spéciales sauvegardaient les intérêts de Léonie, dont le petit avoir paternel, sept ou huit mille francs, était placé depuis six ans, par le notaire, sur de bonnes hypothèques.

Il fut aussi entendu que les jeunes époux emmèneraient avec eux la fillette et le vieillard.

Tout s'arrangea donc à la satisfaction générale, moins l'assentiment du notaire, cependant, qui avait fait

tous ses efforts pour arrêter le père Hauttot dans ses plans généreux.

On partit enchanté les uns des autres, et un mois après, M. d'Ollebec, ses soixante-dix mille francs en portefeuille, installait sa jeune femme, son beau-père et sa nièce dans un confortable appartement parisien.

III.

Quatre ans se sont écoulés depuis le jour où le vieux filateur a vendu sa chère fabrique, pour assurer le bonheur de sa fille, l'exigeante et frivole Honorine.

Nous retrouvons le vieillard, non pas dans l'appartement coquet et commode où la famille s'était installée immédiatement après le mariage; mais dans une modeste cabane, à Cany, à quelques centaines de mètres de son ancienne usine. Nous sommes à la fin de novembre; une brume épaisse et persistante enveloppe la ville d'un voile gris et humide. Le vent gémit à travers les arbres dépouillés de leurs feuilles et l'on entend au loin les hurlements plaintifs d'un chien enfermé loin de son maître.

La tristesse est partout, au dehors comme au dedans, et plus encore dans le cœur du pauvre père.

Dans l'âtre de la cabane, grossièrement meublée, deux tisons à demi éteints laissaient échapper une fu-

faire, et dont nous n'avons été que le faible écho, on a opposé, premièrement, la nécessité d'augmenter les ressources de la capitale, en vue d'une population dont le chiffre atteindra 3 millions dans un temps peu éloigné; en second lieu, l'intérêt d'une vaste contrée de 500,000 hectares, que le canal doit desservir dans son parcours, avec les 3 mètres cubes d'eau par seconde, soit 260,000 mètres par vingt-quatre heures, qui seraient prélevés sur la dérivation des 864,000 mètres empruntés par jour à la Loire.

Voilà pour la justification du projet quant à son but et à son utilité. Quant à ses conséquences pour les riverains de la Loire, au trouble qu'il apportera dans leur jouissance; quant à leurs droits, à leurs intérêts, à leurs trop légitimes appréhensions en présence de la vaste et désastreuse éviction dont ils sont menacés, on n'y répond que d'une façon brève et tranchante, comme il sied quand on se sent assez soutenu pour renverser tous les obstacles et triompher de toutes les oppositions.

Mais avant de nous occuper de ces graves questions, revenons sur le projet même; montrons quel est son but réel, et voyons encore une fois ce que pèsent dans cette affaire les intérêts de cette vaste contrée de 500 mille hectares qui servent d'enseigne au canal de la Beauce.

A vrai dire, les dix-huit zones qu'on prétend desservir avec les long embranchements de la dérivation, et dont on a voulu se concilier les habitants par l'appât d'engagements auxquels le canal de dérivation ne saurait en réalité suffire, ne comprennent pas 500 mille hectares seulement, ils en comprennent 726 mille.

Admettons cependant le chiffre de 500 mille hectares. Deux cent soixante mille mètres cubes d'eau par jour, équivalant à 260 millions de litres, donneraient en moyenne 250 litres par hectare, c'est-à-dire 5 litres 20 centilitres par are, ou 5 centilitres 2 par centiare. Une goutte d'eau littéralement.

On voit si c'est avec la quantité de 260 mille mètres cubes qu'on serait en mesure de subvenir, comme on l'a d'abord annoncé avec tant de fracas, à l'irrigation des 726 mille hectares de terres comprises dans les dix-huit zones qu'embrasse le projet, même en en supprimant un sixième.

Mais cette impossibilité ressort bien autrement évidente, lorsqu'on sait à quel prix cette goutte d'eau serait fournie.

Ce prix, en effet, serait de 30 fr. par mètre cube, c'est-à-dire par 1,000 litres. Or, qu'est-ce qu'une dépense d'eau de 1,000 litres par jour, lorsqu'il s'agit d'arroser en pleine sécheresse des terres naturellement dépourvues de toute espèce d'humidité? pour une petite exploitation de 5 hectares seulement, ce serait 2 litres par are!

Qu'on multiplie cette quantité par le nom-

bre des hectares à arroser: qu'on la suppose portée à 5,000 litres, ne coûtant pas moins de 150 fr. par an, quel résultat obtiendrait-on? et, déduction faite des prélèvements affectés aux usages domestiques ou employés à abreuver les bestiaux, quelle pourrait être l'influence de moins de 1,000 litres d'eau répandus et perdus dans un espace de 10,000 mètres d'un sol altéré, desséché? Cette influence, il faut bien la reconnaître, serait absolument nulle, dût-on même avoir des réserves, qui seraient bien vite épuisées dès les premiers jours d'été, alors précisément que les besoins seraient les plus nécessaires.

La vérité est qu'à peine si le canal, dit de Beauce, pourrait fournir des quantités suffisantes pour les besoins journaliers d'une partie des habitants des dix-huit zones, que toutes les autres promesses faites pour surprendre leurs sympathies et provoquer leurs manifestations ne sauraient être tenues, et que, dans tous les cas, il est inexplicable qu'on ait jamais pu croire à la possibilité d'irrigation avec une eau qui coûterait un prix aussi exorbitant.

C'est ce que les commissions d'enquête ont si bien compris que jamais elles n'ont pensé que l'affaire fût possible si l'Etat ne venait en aide aux communes au moyen de subventions, et on n'a pas cessé de présenter la perspective de ce concours de l'Etat comme certaine.

Ainsi, dans la circulaire du 9 février aux maires des communes, nous lisons: Si pourtant il n'en était pas ainsi (c'est-à-dire si les souscriptions n'atteignaient pas le minimum fixé pour chaque zone, le concours de l'Etat, si bienveillant pour l'agriculture, ne vous manquerait pas.

Pour compenser l'insuffisance même momentanée des souscriptions, il suffirait d'obtenir une subvention correspondante à 3,000 fr. par an pour 100 mètres cubes manquant dans la souscription totale de la zone.

« 30,000 francs pour 1,000 mètres manquant. »

C'est ce qu'on appelle donner de l'eau à bon marché sans demander un centime de subvention à l'Etat!

A bon marché! de l'eau qui reviendrait à 3 francs par an pour un hectolitre de consommation quotidienne! N'est-ce pas se montrer singulièrement inconséquent que de soutenir un tel paradoxe, lorsque, d'un autre côté, on est forcé de recourir au mirage des subventions de l'Etat pour avoir plus facilement raison des résistances ou des répugnances des populations à se laisser engager dans la voie de dépenses successives, en égard à l'insignifiance des résultats.

Au surplus, l'impossibilité d'appliquer à des irrigations une eau aussi coûteuse est tellement évidente, qu'on se montre aujourd'hui beaucoup plus réservé à ce sujet; il ne s'agi-

rait plus d'irrigation, mais simplement de fournir à la Beauce l'eau potable dont elle manque. C'est précisément ce que nous avons dit, et nous sommes bien près, croyons-nous, de tomber d'accord sur ces points, à savoir qu'avec les trois mètres cubes d'eau par seconde, qui seront prélevés sur les dix mètres pris à la Loire, il sera absolument impossible de pourvoir en rien à l'irrigation et à la fertilisation des terres traversées par la dérivation; que, quels que soient les usages auxquels cette eau soit destinée, il sera aussi impossible à l'agriculture de la payer 30 fr. que 10 fr., et que, dans tous les cas, le concours de l'Etat, pour que l'emploi en pût devenir général, serait indispensable.

Mais alors s'évanouit toute cette fantasmagorie de promesses dont on avait ébloui les populations pour faire accepter au pays le but véritable de la dérivation, qui n'est autre que de conduire les eaux de la Loire à Paris, tout en mettant en avant un prétexte d'utilité plus général qui couvrirait le projet.

Sans doute nous n'admettons pas plus qu'il soit possible d'altérer le régime de la Loire et de lui enlever la moindre partie de ses eaux au préjudice des riverains, que ce soit au profit de Paris ou au profit de la Beauce, et celle-ci serait plus réellement intéressée à l'exécution du canal, que cela ne changerait rien au principe de l'inaliénabilité du fleuve, et que l'acte d'expropriation qu'ils veulent tenter n'en serait pas moins arbitraire, injuste et illégal.

Mais l'intérêt de la Beauce écarté, que restait-il de ce fameux projet? Quel motif plausible pour justifier l'entreprise, pour consacrer plus de 80 millions à l'établissement d'une rigole de soixante lieues, pour engager l'Etat que l'on a déjà compromis en montrant son concours comme assuré, ou au moins comme probable?

L'intérêt de la capitale! la nécessité d'augmenter ses ressources en vue, comme le dit M. Sellier, d'un accroissement de la population, dont le chiffre pourra être de trois millions d'habitants dans un temps peu éloigné!

Mais ce motif même, quelque impossible qu'il nous soit de l'accepter comme une raison suffisante pour lui sacrifier les intérêts et les droits des riverains de la Loire, comment le comprendre lorsque Paris peut s'approvisionner d'eau sans sortir d'un rayon de cent kilomètres, lorsque nous savons notamment qu'il existe un projet, très-étudié et très-complet, qui consiste à amener dans la capitale les eaux de la Marne, prises à Château-Thierry, par un canal de dérivation navigable qui ne coûterait pas plus de 15 millions? Que le projet, aussi sérieux qu'il est simple d'exécution, est l'œuvre de l'un des ingénieurs les plus habiles et les plus distingués de la ville, et que la Marne étant aujourd'hui complètement canalisée, on pourrait lui faire cet emprunt sans inconvénient pour sa navigation, grâce à la retenue

qui permettrait de conserver, dans le bief tributaire, les eaux à une hauteur toujours convenable.

Aucune raison valable ne s'opposant, en réalité, à l'exécution de cette dérivation de la Marne, dont la dépense n'excéderait pas 15 millions, et la ville de Paris étant ainsi complètement désintéressée dans la question du canal de la Beauce, il ne reste plus autre chose de ce projet qu'une dépense de 65 à 70 millions, en vue de distribution, sur une étendue de plus de 700,000 hectares, une quantité totale qui, certainement, ne dépasserait pas un maximum de 200,000 mètres cubes d'eau par jour, chiffre auquel il est très-improbable que les demandes atteignent, et qui représenterait à peine une moyenne de 3 litres par 100 mètres superficiels et par jour.

Mais nous nous trompons en disant que la ville de Paris est désintéressée dans la question; la dérivation de la Marne, substituée à celle de la Loire, présenterait, au contraire, des avantages incontestables pour elle.

Supposons, en effet, que ce premier projet lui amène les 500,000 mètres cubes d'eau par jour qu'on s'engage à lui fournir au prix de 7 fr. par mètre, c'est-à-dire au total de 3 millions 500,000 fr. par an, n'est-il pas évident que l'entreprise qui se sera chargée de l'exécution du canal de dérivation de la Marne sera largement rémunérée par un prix de 5 fr., produisant un total de 2 millions 1/2, soit plus de 16 p. 100 du capital, et constituant en même temps au profit de la ville une économie de 1 million par an?

D'où vient donc que M. le préfet de la Seine se montre si ardent pour le canal de dérivation de la Loire? On ne saurait admettre que les intérêts de la Beauce lui tiennent tellement au cœur qu'il soit prêt à leur sacrifier, en vue de procurer à ce pays les plus problématiques avantages, avec les intérêts des riverains de la Loire, ceux même de la ville de Paris. Et pourtant, d'un autre côté, comment s'expliquer cette option en faveur d'un projet si inférieur sous tous les rapports? Les vues de M. le préfet de la Seine ont-elles des profondeurs insondables!

Signé: L. FOUET,
Directeur des transports de la C^{ie} de Blanzay,
sur la Loire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans la Presse:

On dit dans les cercles officiels qu'au dernier conseil des ministres il n'y a eu que deux voix contre la dissolution de la Chambre des députés; que neuf ministres sur dix auraient émis l'avis de procéder aux élections générales en 1868, c'est-à-dire dans les trois der-

mée désagréable que le vent renvoie par bouffées dans la pièce, et le bruit monotone du coucou de bois pendu à la muraille ajoute encore à la tristesse du tableau.

M. Hauttot est assis près de la fenêtre, sur un escabeau de bois. Sa tête, maintenant complètement chauve, est lourdement penchée sur sa poitrine, et de ses yeux, pour ainsi dire sans regards, tombent de grosses larmes.

L'humble demeure où le vieillard vit solitaire et pauvre, s'ouvre sur le bord du chemin, et quand il fait beau, il peut, de la croisée, assister à l'entrée et à la sortie des ouvriers de son ancienne fabrique; il voit la fumée de la machine à vapeur s'élever en épais tourbillons et révéler ainsi le mouvement qui règne dans les ateliers. Chaque semaine il voit arriver de lourdes balles de coton; il entend même, en se rapprochant, le bruit joyeux des métiers; mais ce spectacle, plein d'animation, loin de l'égayer, ne fait qu'augmenter le chagrin qui le mine.

Depuis qu'elle a changé de maître, la filature de la Berge, comme on la désignait, a pris un accroissement prospère. Le jeune acquéreur, doué d'une activité féconde, a mené vigoureusement les affaires.

Par des agrandissements bien entendus, par des réformes utiles; par des améliorations réclamées depuis longtemps dans l'outillage, par des concessions habile-

ment faites aux fabricants, le chiffre des commandes s'est sensiblement augmenté, les frais ont été diminués et les bénéfices ont progressé dans une telle proportion qu'ils ont suffi pour compenser presque la dépense totale de l'acquisition.

Ces résultats heureux, qu'il est à même de constater, sont une cause d'affliction pour le cœur du bonhomme. Ce n'est pas qu'il jalouse la prospérité légitime de son successeur, mais parce qu'il se dit que si Honorine avait voulu, cette usine serait aujourd'hui sa propriété à elle, et lui y serait encore maître.

C'est que deux ans avant son mariage avec M. d'Ollebec, la jeune fille avait été demandée par un habile et actif contre-maître d'une des meilleures maisons de Rouen, lequel ayant eu occasion de la voir à Fécamp, s'était épris d'elle.

Ce prétendant enthousiaste, séduit par les attraits et la désinvolture élégante de la fille du vieux filateur, c'était l'acquéreur. Alors il se contentait pour dot d'une part dans les bénéfices de l'usine dont la direction lui aurait été confiée, et M. Hauttot pouvait maintenant apprécier en quelles bonnes mains auraient été ses ateliers.

Mais la belle et hautaine Honorine, sans même consentir à voir celui qui aspirait à sa main, avait refusé cette alliance qui, outre, disait-elle, qu'elle la jetait

aux bras d'un ouvrier, l'enterrait éternellement dans un trou; c'est ainsi qu'elle appelait, elle, Cany.

Depuis, le contre-maître avait fait un héritage, il était devenu propriétaire de cette usine, et promettait d'être, dans quelques années, un des meilleurs partis de la contrée, à quinze lieues à la ronde.

Si, mieux inspirée et surtout meilleure fille, Honorine avait suivi les conseils de son père, elle serait en ce moment en passe de devenir très-riche, avec la perspective d'entrer un jour et sûrement dans ce monde brillant qui est son rêve, et M. Hauttot, au lieu d'être confiné dans une mesure, en proie aux ennuis de l'isolement, de l'oisiveté et de la gêne, vivrait dans l'aisance au milieu des ouvriers qui le vénéraient, et dans cette fabrique dont on l'avait si cruellement arraché.

Ainsi songeait le vieillard à l'heure où nous le retrouvons à Cany.

Qu'était-il donc arrivé?

Hélas! rien de bien extraordinaire. Les choses avaient suivi le cours réglé d'après les lois générales et selon les circonstances au milieu desquelles s'étaient accomplis les événements que nous avons racontés.

M. d'Ollebec et sa femme, animés des meilleures intentions, et encore sous l'impression que leur avait causée l'abnégation du trop sensible père, l'avaient d'abord traité avec tous les égards possibles.

Selon ses projets, et poussé dans cette voie par sa femme, qui voulait briller à tout prix, l'audacieux courtier avait étendu le cercle de ses affaires, et ajouté à ses opérations commerciales des opérations d'es-compte, de bourse, etc.

Encouragé par d'heureux résultats, il s'était lancé à toute vapeur sur le rail-way des spéculations. En quelques mois, il avait décuplé ses relations en produisant partout sa jeune femme, à la grande joie de celle-ci, qui obtenait un succès d'élégance et de beauté.

Le grand-père et la petite-fille avaient été installés dans deux chambres faisant partie de l'appartement des jeunes époux, et l'on avait vécu vraiment en famille pendant six mois.

M. Hauttot était aux anges.

Cependant, devant l'accroissement des relations de toutes sortes du jeune ménage, madame reconnut la nécessité de prendre un jour. Cette mesure était commandée par les intérêts de M. d'Ollebec, et le père d'Honorine le comprit. Mais dans ces circonstances, il fallait un petit salon pour les visites personnelles de madame; or, toutes les pièces de l'appartement étaient occupées. En bonne conscience, il n'était pas raisonnable de déménager et de prendre un plus vaste local.

On fit remarquer à M. Hauttot que sa chambre se trouvait merveilleusement disposée pour faire un bou-

niers mois de cette année. L'Empereur et M. le ministre de l'intérieur n'auraient pas partagé cette opinion.

— Jeudi était l'anniversaire de l'élection du souverain pontife, et dimanche celui de son couronnement.

Sa Sainteté Pie IX est entré dans la vingt-troisième année de son pontificat : longue période, que cinq papes seulement ont dépassée, et que les orages politiques amassés sous le ciel de l'Italie ont rendue plus longue et plus ardue encore.

— Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle un décret en vertu duquel les anciennes monnaies divisionnaires d'argent de 2 francs, de 1 franc, de cinquante centimes et de vingt centimes cesseront d'avoir cours légal et forcé entre les particuliers à partir du 1^{er} octobre 1868.

Ces monnaies seront reçues en acquit de droits ou de contributions par toutes les caisses publiques jusqu'au 31 décembre 1868 inclusivement.

En outre, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1868, elles seront échangées contre d'autres espèces aux caisses publiques qui seront désignées par le ministre des finances.

— La question des timbres mobiles pour tous les effets de commerce indistinctement, qu'ils soient créés en France ou à l'étranger, est depuis longtemps résolue en principe. On pouvait donc s'attendre à trouver une disposition additionnelle à ce sujet, dans le projet du budget de 1869. Mais il n'en a rien été, et c'est ce qui a décidé MM. Alfred Darimon et Aimé Gros à présenter l'amendement suivant :

« A partir du 1^{er} janvier 1869, l'emploi facultatif des timbres mobiles, autorisé par l'art. 19 de la loi du 11 juin 1859, pour les effets de commerce venant de l'étranger, est étendu aux effets de commerce créés en France.

» La forme et les conditions d'emploi de ces timbres mobiles seront déterminées par un règlement d'administration publique.

» Les dispositions énoncées aux art. 20 et 21 de la loi du 11 juin 1859 s'appliqueront aux timbres apposés, aussi bien sur les effets de commerce créés en France que sur ceux de l'étranger. »

Puis, MM. le marquis de Colbert-Chabanais, Paul Dupont, Mathieu, A. Jubinal, le marquis de Nesle, A. de Dalmas, le baron de Beauverger et le baron de Mackau, appréciant les avantages de la *généralisation des timbres mobiles* pour « tous les cas où le timbre a été autorisé », c'est-à-dire pour lesquels l'emploi du papier fourni par la régie n'est pas obligatoire, ont aussi présenté l'amendement suivant qui doit être considéré comme complément du premier :

« Il sera créé des timbres mobiles applica-

bles aux affiches et aux autres imprimés susceptibles d'être timbrés. »

La plupart des chambres de commerce et des chambres syndicales, représentant à peu près toutes les industries du pays, se sont prononcées en faveur de la création des timbres mobiles.

— Les exercices de natation dans l'armée n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, le ministre de la guerre vient de recommander aux chefs de corps de profiter de cette saison pour faire apprendre à nager aux soldats. Il ordonne en même temps que, dans les régiments de cavalerie légère, on exerce les meilleurs nageurs à traverser les rivières sur leurs chevaux. C'est la mise à l'essai de la théorie allemande sur le passage des cours d'eau par les régiments de cavalerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier, l'octave de la Fête-Dieu a été célébrée avec la même pompe que le dimanche précédent; dans chaque paroisse, les habitants avaient rivalisé de zèle et de bon goût pour élever des reposoirs et décorer les rues, et les processions ont pu se faire avec le plus grand éclat.

Le soir, le temps a été tout-à-fait contraire : la procession générale de Saint-Pierre à Notre-Dame-des-Ardilliers suivait la rue de Fenet, lorsque des nuages orageux se sont amoncelés, et, après quelques coups de tonnerre, une pluie torrentielle a tombé pendant une demi-heure et a mis le trouble dans les rangs. C'était un *sauf-qui-peut* général.

Les bannières, les étendards et les divers brancards ont eu à souffrir de cette averse; le magnifique dais de Saint-Pierre a également été mouillé. M. le curé de Saint-Nicolas, qui portait le Saint-Sacrement, a trouvé un abri sous le reposoir de Fenet, élevé, comme on sait, à trois mètres environ, pour laisser libre le passage du cortège.

La procession n'a pas continué jusqu'à Notre-Dame; elle est revenue immédiatement à Saint-Fierre, par la rue du Bellay, le quai de Limoges et la rue du Palais.

Les courses de Saumur sont fixées au dimanche 6 septembre. Par suite de la suppression des courses militaires, ces fêtes hippiques ne dureront qu'un jour, et le carrousel aura lieu le lendemain. Cette suppression, qui est sans doute fâcheuse, ne nuira en rien cependant à l'importance de nos courses. Les prix seront moins divisés, et par suite plus élevés. Ils attireront sur notre hippodrome des coureurs et des éleveurs justement renommés.

La commission des courses a réduit à 10 fr. la prime de souscription. Cette réduction doit amener un plus grand nombre de souscrip-

teurs, et par cela même amener un résultat des plus favorables pour l'éclat de ces fêtes.

On creuse en ce moment, sur le quai de Limoges, un puits qui servira à l'arrosage du Square. Deux pompes seront établies en dehors de ce jardin et seront à la disposition du public. Ce sera une heureuse amélioration réclamée depuis longtemps pour les besoins du marché aux légumes.

Les derniers orages ont complètement modifié la température. Le thermomètre est descendu de 10 degrés, et le vent reste au sud.

Le baromètre marque 759^{mm}, c'est-à-dire un millimètre au-dessous de variable.

On annonce comme prochaine une tournée de l'Empereur dans les contrées où doit se faire la dérivation des eaux de la Loire.

« Nous ne garantissons aucunement cette nouvelle, dit le *Journal du Loiret*, mais nous voudrions qu'elle fût fondée. Chaque jour, en effet, le sentiment public des populations intéressées se traduit par toutes sortes de démarches et de protestations très-accentuées contre le projet qui veut saigner à blanc, au profit de Paris, ce grand ruisseau de la Loire, que ses inondations font passer pour un fleuve profond, mais qui n'est vraiment tout l'été qu'un archipel de grèves arides et sablonneuses. »

En ces temps de chaleur, on se défie du poisson, et l'on a bien raison. On en mange très-peu, et a tort.

Le poisson est léger, digestif, varie l'alimentation et convient à beaucoup de températures.

Il est bien plus délicat maintenant que pendant l'hiver. Le tout est de savoir le choisir frais.

Pour cela, regardez l'œil du poisson : s'il est enfoncé, terne, méfiez-vous.

Voyez aussi l'ouïe : il faut qu'elle soit d'un beau rouge, bien clair. Si l'ouïe est d'un rouge noir, n'achetez pas.

Prenez garde au poisson conservé dans la glace. Sa fraîcheur est presque toujours artificielle, et il « tourne » facilement.

Il arrive quelquefois que des militaires ayant reçu des primes ou des hautes paies de rengagement, ou liés au service comme remplaçants administratifs, se mettent en instance pour obtenir des congés à titre de soutien de famille, et que l'autorité supérieure transmet leurs demandes en les appuyant d'un avis favorable.

Le ministre de la guerre rappelle à qui de droit que cette catégorie militaire est absolument exclue de semblables faveurs.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :

1^o Par douzièmes payables chaque mois ;

2^o Par deux paiements égaux en mars et septembre ;

3^o Par un seul paiement au 15 juin.

Le percepteur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement de se libérer immédiatement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Belgrade, 21 juin. — En présence de preuves irréfutables, les auteurs de l'attentat de Topichidéré ont tous fini par faire des aveux. L'instruction se poursuit sur leurs complices. On procédera au jugement cette semaine. L'ordre le plus parfait se maintient dans tout le pays.

Prague, 21 juin. — L'empereur d'Autriche est arrivé à 5 heures 1/2 du matin. Sa Majesté a été accueillie par une foule nombreuse et sympathique. Toutes les rues par lesquelles devait passer la voiture impériale étaient richement pavisées. De tous côtés les populations de la campagne arrivent pour prendre part à la fête.

On mande de Rome le 21 juin :

Le Pape a reçu successivement, à l'occasion des anniversaires de son avènement au trône et de son couronnement, les membres du Corps diplomatique. La ville de Rome est illuminée.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LE TRÉSOR DE LA MAISON.

Nous avons si souvent à constater l'apparition de livres pour le moins inutiles, que nous nous empressons de recommander très-vivement à nos lecteurs un ouvrage qui nous parvient et auquel le succès le plus légitime est assuré.

C'est le *TRÉSOR DE LA MAISON*, par M^{me} la comtesse de Bassanville. Or, chacun sait qu'en fait d'ouvrages d'une utilité vraiment pratique, M^{me} de Bassanville s'est acquise une grande et juste réputation.

Aux femmes véritablement économes, à toute mère de famille sérieuse, cet ouvrage nous paraît indispensable. En effet, c'est un manuel essentiellement pratique; c'est un guide sûr dans toutes les circonstances où une maîtresse de maison, une mère de famille a à faire sentir son action.

La première partie (*Guide des femmes économes*) initie à tous ces secrets qui permettent de faire dans le monde bonne et honorable figure avec peu d'argent.

Avez-vous à choisir une habitation; à monter votre maison depuis les plus humbles objets jusqu'aux meubles les plus sérieux; vous faut-il choisir des domestiques; faire des pro-

doir simple et coquet à madame, tandis que la pièce où couchait Léonie deviendrait le bureau de monsieur, dont le cabinet, très-grand du reste, serait rendu à sa vraie destination, un salon.

Par une coïncidence particulière, il se trouvait dans la même maison deux petites chambres, un peu lambrissées, au cinquième il est vrai, mais offrant cette heureuse disposition qu'elles communiquaient ensemble par une porte à l'intérieur, ce qui permettait à Léonie d'habiter avec son grand-père, que, pour tout au monde, on n'aurait pas laissé seul la nuit. Ainsi disait M. d'Ollebec.

Choyé jusqu'à ce jour par ses enfants, enchanté de leur prospérité naissante, ne voulant en rien porter obstacle à leurs projets, M. Hauttot, bien cajolé, consentit à quitter le second étage pour le cinquième au-dessus de l'entresol, et l'appartement de maître pour les chambres de domestiques.

On devait, bien entendu, faire coquettement arranger ces deux pièces; mais, en attendant, on n'y fit porter que les meubles de première nécessité, et il n'y eut jamais que ceux-là.

— Regarde donc, mon ami, dit Honorine à son mari, le jour où elle installait tant bien que mal le vieillard dans sa mansarde, regarde donc ! quelle admirable vue ! on aperçoit tout Paris ! et quel bon air !

ce n'est pas comme au second où l'on étouffe et où l'on ne voit que la rue...

— Le fait est que ce panorama est admirable, répondit M. d'Ollebec.

Léonie trouvait bien que son grand-père était mieux dans un appartement confortablement meublé que dans une chambre haute, carrelée, sans tapis, avec les chats de la gouttière pour compagnie; elle pensait que des jambes de soixante ans s'accommodaient mieux de quarante marches que de cent, toutefois; mais comme sa tante ne lui permettait pas les observations et qu'elle aurait craint qu'on ne pensât qu'elle se plaignait pour son propre compte, elle s'abstint; mais cette circonstance lui fit mal augurer de l'avenir.

Pendant les premiers jours, Honorine et son mari allèrent le matin souhaiter le bonjour à leur père; puis Honorine monta seule, tous les deux ou trois jours, puis le dimanche seulement; puis plus du tout. On se voyait seulement à l'heure du déjeuner.

Après ce premier repas, monsieur allait à ses affaires jusqu'à l'heure du dîner; madame passait à sa toilette, faisait ou recevait des visites, allait à la promenade et — quand elle en avait le temps, — vaquait aux soins de son ménage, dont Léonie s'occupait plus qu'elle.

Au temps où M. Hauttot avait sa chambre dans l'appartement, il profitait un peu de la compagnie de sa

filie, qui venait le voir, alors qu'il se retirait chez lui pour ne pas se montrer aux nombreuses connaissances de son gendre. Parfois même Honorine lui demandait son bras pour l'accompagner dans ses courses, dans Paris, ce dont le vieillard était tout fier, car il avait l'orgueil paternel poussé à un haut degré, le pauvre cher homme.

Mais quand la jeune femme eut son jour de réception, son petit salon particulier, ses visites à rendre; quand dix-huit mois de ménage et de liberté lui eurent donné tout l'aplomb qui lui manquait, le vieillard fut bien seul.

D'abord, pour ne pas gêner sa fille, ni son gendre, ne pouvant rester seul au salon, il remontait dans sa mansarde et y passait de longues heures, surtout quand le mauvais temps lui défendait la promenade.

Puis il n'avait plus Léonie pour lui tenir compagnie dans la journée. Les quelques milliers de francs que la fillette possédait ne constituaient pas une dot qui lui permit de compter sur un beau mariage, et elle avait songé à entrer dans le commerce. A cet effet, elle s'était placée dans une forte maison de lingerie, en chambre, autant pour y tenir les livres que pour recevoir les clients.

On l'y conduisait le matin à huit heures et on allait la rechercher à six : ces deux courses étaient les plaisirs

quotidiens du grand-père.

Le reste du temps, les dimanches et les fêtes, Léonie, quoiqu'elle payât pension, s'occupait de l'intérieur de sa tante, si bien que la fillette avait très-peu de loisirs à consacrer au vieillard.

A mesure que le nombre des connaissances des jeunes époux augmentait, les époux dont les affaires prospéraient, avaient plus d'occasions de sortie, aussi le soir étaient-ils rarement au logis; on ne se faisait pas faute d'aller au spectacle ou au concert. Peut-être M. Hauttot eût-il accepté volontiers une place au théâtre, mais son gendre lui avait fait observer qu'à son âge les veillées devenaient fatigantes.

— Vous avez l'habitude de vous coucher de bonne heure, cher monsieur, lui disait M. d'Ollebec, ne vous gênez pas, montez chez vous !

Et puis, ajoutait Honorine, Léonie a ses quinze ans et il ne faut pas qu'elle reste seule.

Au vrai, pour M. et Mme d'Ollebec, qui voyaient le monde, l'ancien filateur n'avait pas assez dépouillé l'enveloppe de l'ouvrier, et ses manières, comme son langage, ne leur semblaient pas de mise au salon.

Honorine, tranchons le mot, rougissait de son père.

(La suite au prochain numéro.)

visions; partir à la campagne, en revenir; vous vêtir; remonter votre lingerie; ordonner vos repas, etc., etc., prenez le TRÉSOR DE LA MAISON; vous y trouverez sur l'article précis qui vous occupe le conseil le plus sûr, le plus clair, le plus pratique, le plus complet qu'il soit possible de désirer.

A vous, Mesdames, qui avez ou qui allez avoir des enfants, est consacrée la seconde partie de l'ouvrage; c'est le *Guide des mères de famille*.

Madame de Bassanville s'adresse à la jeune femme dès qu'elle peut caresser la douce espérance de devenir bientôt mère; elle lui parle d'elle tout d'abord et lui indique les soins qu'elle doit prendre pour amener à bien son précieux fardeau. Puis, elle lui fait traverser ces moments de douleur si bien payés par la vue du cher petit être qui en est cause.

Des renseignements complets guident ensuite la jeune mère durant les premiers temps qui exigent tant de prudence. Puis le baby occupe seul l'auteur; il parle avec détail de la nourrice, du sevrage, de la dentition, des accidents qu'elle peut occasionner, de l'alimentation, des premières maladies de l'enfance, de ce que l'on doit faire, de ce qu'il faut éviter, en un mot, M^{me} de Bassanville se fait l'auxiliaire des jeunes mères inexpérimentées.

Enfin l'ouvrage se complète par un excellent petit manuel d'éducation morale. Là encore, l'auteur prend l'enfant au berceau et le conduit pas à pas jusqu'au moment où il peut ou doit être livré à des mains étrangères.

Tel est, en deux mots, le plan du livre; il nous paraît excellent, éminemment utile, et nous réitérons notre recommandation de tout-à-l'heure, parce qu'elle est bien l'expression de notre pensée.

L'ouvrage se trouve chez tous les principaux libraires; pour le recevoir franco adresser 4 fr. 50 en mandat-poste à Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, à Paris. (287)

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 20 juin.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Événements de Serbie. — Assemblée générale annuelle des ouvriers de M. Paul Dupont. — La Gageure de Passerine, nouvelle, par M. C. Perruchot (suite). — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Le mois de juin. — Salon de 1868 : VII. — Tableaux reproduits par l'Illustration : *Équipage de chiens d'ordre*, tableau de M. Jules Duvaux; — *Baptême de sauvages aux îles Canaries*, tableau de M. Leloir. — Gazette du Palais. — Les moyens de transport et les voies de communication en 1867. — Le chemin de fer du Mont-Cenis. — *Tout pour l'Alsace*, caricatures par Bertall. — La Font-Couverte, fragment du journal d'un archéologue. — Inauguration du bassin de radoub de Fort-de-France.

Gravures : Voyage de S. A. I. le prince Napoléon : Visite au palais de Schönbrunn. — Le prince Michel Obrenowitch; — Signature du prince; — Résidence du prince Michel, à Topchidéré, près de Belgrade. — Paris : Assem-

blée annuelle des ouvriers de l'imprimerie Paul Dupont, à l'établissement de Clichy. — États-Unis : Réunion électorale dans la salle de l'Opéra de Chicago. Le mois de juin, par Garvani. — Salon de 1868 (2 gravures). — Le chemin de fer du Mont-Cenis (5 grav.) — *Tout pour l'Alsace*, caricatures par Bertall (14 grav.) — Nouveau bassin de radoub de Fort-de-France (Martinique). — Échecs. — Rébus.

Avec ce n^o, les abonnés de l'Illustration ont reçu gratuitement la 14^e livraison du PARIS NOUVEAU ILLUSTRÉ.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que l'administration, désirant mettre le gaz pour le chauffage à la portée de tout le monde, et simplifier les frais d'installation en supprimant les déboursés importants, tient à sa disposition des fourneaux pour tous usages domestiques, qui pourraient être livrés moyennant une location mensuelle, depuis 0,10 c. et au-dessus.

Installations complètes, remboursables par voie d'amortissement ou en location.

Le directeur de l'usine,
A. FOUCHET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme

par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N^o 26.

Marché de Saumur du 20 juin.

Froment (l'h. 77 k.)	29 65	Paille de ratelier	61 40
2 ^e qualité (74 k.)	28 49	(hors barrière)	—
Seigle	17 —	Paille de litière, id.	—
Orge	15 —	Foin	69 35
Avoine (entrée)	15 —	Luzeerne (les 750 k)	62 40
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	29 —
Pois blancs	33 —	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges	32 —	— de luzeerne	—
Cire jaune (50 kil.)	175 —	— de colza 65 k	23 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	25 —
— de chenevis	40 —	Amandes cassées	—
— de lin	48 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867,	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.	1 ^{re} id.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1867.	1 ^{re} qualité	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1867	2 ^e id.	60 à 75
Bourgueil, 1867	1 ^{re} qualité	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.	1 ^{re} id.	70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r LEROUX, notaire.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Basse-St-Pierre. Occupées l'une par M^{me} Baudry, l'autre par M. Audusson. S'adresser à M. PINEAU, receveur municipal, ou à M^r LEROUX, notaire.

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Les bâtiments de la ferme de la Sagetterie, avec caves et jardins; Le tout situé dans le bourg de Saint-Florent.

A LOUER

Présentement

L'ANCIENNE VERRERIE

DE SAINT-FLORENT, Avec maison de maître et caves propres au commerce.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1868,

UNE FERME

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Nommée la Cancherie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. de LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent. (248)

A VENDRE

OU A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Clément-des-Levés.

Composée d'une petite maison de maître, vastes servitudes de toute espèce, d'un jardin et d'une ouche, contenant ensemble 88 ares 48 centiares.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^r LEROUX, notaire à Saumur, ou à M^r CHEDEAU, notaire à Saint-Clément, et à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, à Saumur. (279)

A VENDRE

DEUX CHIENS COURANTS.

Prix modéré.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclos de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M^r LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

A CÉDER UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires, Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Grand'Rue.

S'adresser à M^{me} LELONG. (267)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success^r, seul et uniq. élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Eaux Minérales de Martigné-Briand.

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

G. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages; prix: 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 JUIN.			BOURSE DU 22 JUIN.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862	70 18	»	» 02	70 50	» 33	»
4 1/2 pour cent 1852	100 60	»	»	100 70	» 10	»
Obligations du Trésor	483 75	»	1 25	483 75	»	»
Banque de France	3155	»	25	3155	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1530	»	»	1525	»	5
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	»	»	»	650	»	»
Crédit industriel	635	»	5	640	» 5	»
Crédit Mobilier (estamp.)	307 50	2 50	»	308 75	1 25	»
Comptoir d'esc. de Paris	725	»	»	727 50	2 50	»
Orléans (estampillé)	885	3 75	»	885	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1217 50	»	2 50	1218 75	1 25	»
Est	550	»	»	550	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	938 75	3 75	»	940	1 25	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	600	»	»	598 75	»	1 25
Ouest	562 50	3 75	»	565	2 50	»
C ^e Parisienne du Gaz	1500	10	»	1498 75	»	1 25
Canal de Suez	435	»	»	435	»	»
Transatlantiques	395	»	10	375	»	20
Emprunt italien 5 0/0	53 65	» 05	»	54 15	» 50	»
Autrichiens	568 75	3 75	»	570	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards	395	7 50	»	397 50	2 50	»
Victor-Emmanuel	48	1	»	49	1	»
Romains	46	1	»	46	»	»
Crédit Mobilier Espagnol	326 25	» 3 75	»	323 75	» 2 50	»
Saragosse	79	»	1	79	»	»
Séville-Xérés-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne	65	»	»	65	»	»
Compagnie immobilière	131 25	» 2 50	»	131 25	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	336 50	»	»	337	»	»
Orléans	327 25	»	»	327 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	340	»	»	»	»	»
Ouest	326 25	»	»	325 75	»	»
Midi	323	»	»	324	»	»
Est	321	»	»	320	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.